

COMPAGNIE GÉNÉRALE INDUSTRIELLE (1921-1949) émanation des Mines de Carmaux

S.A., février 1921.

Jean René Charles François Xavier REILLE, président

Né à Saint Amans Soult (Tarn), le 16 décembre 1871.

Fils de *René Charles* François Reille et de Geneviève Marie Eulalie Sophie Soult de Dalmatie
Frère de Marie Reille (1870-1891)(marquise Jérôme de Solages) et d'[Amédée](#) (1873-1944).

Marié à Clotilde de Cholet (1873-1941). Dont Marie Geneviève (M^{me} Paul de Chabaud La
Tour, exploitant forestier), André (1900-1984), Ludovic 1901-1989) — futur administrateur de
la [Société d'études et d'exploitations minières de l'Indochine](#) — et Gabrielle (M^{me} Gérard
Dupont de Dinechin, ingénieur général de la Marine).

Beau-frère d'Henry de Vienne, président de la [Société d'études et d'exploitations minières
de l'Indochine](#).

Polytechnicien. Colonel d'artillerie.

Député du Tarn (1898-1910).

Administrateur (1898), administrateur délégué (1906), vice-président (1922), puis président
(1942) de la Compagnie des Mines, Fonderies et Forges d'Alais, dans le Gard (aujourd'hui
Alès).

Administrateur (1898), administrateur délégué (1906) des Mines de Carmaux.

(le tout à la suite de son père)

Administrateur de la Société générale des freins Lipkowski (1905-1906)

de la Société de La Presse Française (déc. 1905),

de la Société française de machines-outils pour automobiles et industries diverses (mars
1907),

président du comité de défense des porteurs français de fonds dominicains (1908),

Administrateur de la [Société pyrénéenne d'énergie électrique](#), (1908),

de la Société biterroise de force et lumière,

et de la [Banque privée](#) (1909-1920),

administrateur délégué de la [Caisse commerciale et industrielle de Paris](#) (mai 1912),

administrateur de l'HADIR (Hauts Fourneaux et Aciéries de Differdange-Saint-Ingbert-
Rumelange) au Luxembourg (février 1920),

représentant d'Alais aux Mines et Usines de Redange-Dilling (mai 1920),

administrateur de Latina : orthopédie à Paris (jan. 1921-août 1922 : dissolution),

président de la Compagnie générale industrielle (fév. 1921)

administrateur de la Compagnie commerciale et industrielle du Midi (mars 1921) : négoce
métallurgique,

de la Société des tubes de Bessèges (septembre 1921),

1/2

2/2

des Papeteries du Marais et de Sainte-Marie (embryon d'Arjomari),
de la Société minervoise de lignites (avril 1926),
de la Société des mines et produits agglomérés de Laluque (juin 1927),
transformée en Société minière et électrique des Landes (1929),
des Caves et des producteurs réunis de Roquefort (sept. 1931-août 1941 : passe la
main à son fils André).

Croix de guerre 1914-1918
Commandeur de la Légion d'honneur.
Décédé à Carmaux, 15 février 1944.

COMPAGNIE GÉNÉRALE INDUSTRIELLE (*La Journée industrielle*, 13 février 1921)

Les actionnaires de cette société se sont réunis en assemblée constitutive le 10 février, sous la présidence du marquis de Solages ¹, président du conseil d'administration des Mines de Carmaux.

Les premiers administrateurs sont : MM. le baron Xavier Reille, président ; Maurice Pereire, vice-président ; le comte de Solages ² ; le marquis de Solages ; de Vienne ³ ; le baron Amédée Reille ⁴ ; le marquis de Beaumont-Beynac ; Alfred Lacaze, Vaucheret ⁵ et Boemare ⁶.

COMPAGNIE GÉNÉRALE INDUSTRIELLE (*La Journée industrielle*, 5 mars 1921)

Cette société anonyme, dont nous avons annoncé la formation, est définitivement constituée. Rappelons qu'elle a pour objet l'étude, la création, l'exploitation, l'organisation de toutes affaires ou entreprises commerciales, industrielles, minières, financières, foncières, agricoles et autres.

Le siège est à Paris, 111, rue de l'Université.

Le capital est fixé à 12 millions en actions de 100 fr., toutes à souscrire en numéraire.

Le premier conseil est composé de : MM. Paul-Louis-Armand Soffrey de Beaumont-Beynac, château de Laroque, à Saint-Cyprien (Dordogne) ; Louis-Barthélemy-Jean Boemare, 25, rue de Petrograd, à Paris ; Alfred Lacaze, ministre plénipotentiaire, 67, Champs Élysées, Paris ; Alexandre-Marie-Henri Mathieu de Vienne, 11, avenue de la Bourdonnais, à Paris ; Maurice-Auguste-Émile Pereire, ingénieur des Arts et

¹ Jérôme Ludovic de Solages (1862-1927) : député du Tarn (1889-1892 et 1898-1902), battu par Jaurès.

² Thibault de Solages (1889-1972) : fils de Jérôme Ludovic. Administrateur délégué, puis successeur de Xavier Reille à la présidence de la Compagnie générale industrielle. Voir encadré ci-dessous.

³ Henri de Vienne (1881-1963) : président de la Société d'études et d'exploitations minières de l'Indochine (1922). Voir [encadré](#).

⁴ Amédée Reille (1873-1944) : frère cadet de Xavier (ci-dessus). Président de la Caisse commerciale et industrielle de Paris. Voir [encadré](#).

⁵ André Vaucheret (1889-1961) : polytechnicien, président du [Consortium industriel et financier](#). Voir encadré.

⁶ Louis Boemare (1868-1946) : futur directeur général de l'Union syndicale financière. Voir [encadré](#).

Manufactures, 35, avenue Victor-Hugo, à Paris ; baron Xavier Reille, administrateur délégué des Mines, Fonderies et Forges d'Alais ; baron Amédée-Charles-Marie Reille, 16, avenue du Trocadéro [future avenue du Président-Wilson], à Paris ; marquis Jérôme-Ludovic-Marie de Solages, industriel, 64, rue Pergolèse, à Paris ; comte Alexis-Gabriel-René-Thibaut de Solages, ingénieur civil des Mines, 85, rue d'Assas, à Paris, et André-Victor-Étienne Vaucheret, ancien ingénieur au Corps des Mines, 120, rue d'Assas, à Paris.

LE CONGRÈS DES MINEURS
LA JOURNÉE D'HIER
Séance du matin
(*La Journée industrielle*, 28 mai 1921)

Metz, 27 mai. — La cinquième journée du Congrès a commencé par une séance secrète tenue de 8 h. à 11 h. sur la nationalisation des mines. Rien n'en transpira. À la séance publique, Truel, de Carmaux, raconte comment, grâce à 20 actions des Mines de Carmaux qu'il s'était procurées, il a pu, mandaté par le Congrès, assister à l'assemblée générale des actionnaires de cette société. Il expose ensuite les raisons de ce reportage.

« Depuis quelque temps, dit le délégué du Tarn, nous avons été autorisés à croire que la Société des Mines de Carmaux avait l'intention de céder ses industries annexes (transformation de la houille, force motrice, etc.) à une deuxième société qui n'aurait été qu'une filiale de la précédente. En effet, le rapport en fait foi et le président nous donna des précisions ».

Truel dépose comme conclusion la motion que voici :

« Délégué par le syndicat des mineurs de Carmaux pour assister à l'assemblée générale des actionnaires de la dite société, tenue le 26 mai 1921, je porte à la connaissance du Congrès que le marquis de Solages, président, fit la déclaration suivante :

La Compagnie générale industrielle, qui aura pour but l'exploitation des usines annexes de l'industrie minière, a été créée surtout afin de soustraire à l'État la somme annuelle que nous ne craignons pas d'évaluer à 3 millions de francs en créant à côté de la Société des Usines de Carmaux une deuxième société qui ne sera pas soumise aux lois sur la redevance des mines. Cette société verra son capital de 12 millions de francs couvert par votre société pour la somme de 11.600.000 francs, les 400.000 francs restant seront cédés à des amis de la société afin de pouvoir constituer légalement la Compagnie générale industrielle.

« Considérant que, par cette déclaration la Société des mines de Carmaux se propose de se soustraire pour la somme de 3 millions aux impôts, demande au Congrès de mandater le bureau fédéral pour porter à la connaissance publique cette manœuvre. »

Le Congrès adopta la résolution suivante :

« Le Congrès met en garde le Gouvernement contre la constitution des industries annexes dans les exploitations minières, qui ont pour but primordial de permettre aux exploitants de se soustraire à l'obligation des redevances minières instituées par la loi de 1810 ».

.....

COMPAGNIE GÉNÉRALE INDUSTRIELLE
(*La Journée industrielle*, 30 novembre 1922)

Ainsi qu'on le sait, cette société a repris l'exploitation des usines annexes de la société des Mines de Carmaux, permettant à cette dernière société, dont elle est une filiale, de se consacrer entièrement à ses exploitations purement minières. Le capital de 12 millions de la Compagnie générale industrielle a été souscrit dans sa très grande partie (11.600.000.fr.) par les Mines de Carmaux.

Les comptes du premier exercice social courant, par exception, de février 1921 à juin 1922, se traduisent par un bénéfice de 726.037 fr. ; le conseil proposera à l'assemblée du 8 décembre la répartition d'un dividende brut de 6 % par action.

À l'actif du bilan, les frais de constitution et de premier établissement, amortis, figurent pour 1 fr. ; le mobilier pour 5.057 fr. ; les effets à recevoir pour 2.500.000 fr. Le portefeuille et les Bons de la Défense Nationale s'élèvent à 15.798.740 fr. ; les caisses et banques à 9.755.141 francs ; un compte d'ordre est porté pour 99.084 francs.

Au passif, le capital est de 12 millions, ainsi qu'il est dit plus haut ; un compte d'amortissements et dépréciations, de 5.056 fr., vient en compensation du poste « mobilier » de l'actif. La provision pour aménagement du siège social est de 50.000 fr. ; les créiteurs divers sont de 16.272.863 fr. Un compte d'ordre est porté pour 229.917 fr.

COMPAGNIE GÉNÉRALE INDUSTRIELLE
(*La Journée industrielle*, 9 décembre 1922)

Au cours de l'assemblée générale qu'ils ont tenue hier, 21, rue de la Ville-l'Evêque, à Paris, les actionnaires de cette société ont approuvé les comptes de l'exercice écoulé, que nous avons publiés le 30 novembre, et se soldant par un bénéfice de 726.037 fr. 58 et voté un dividende brut de 6 fr. par action entièrement libérée et 1 fr. 50 par action libérée du quart.

L'exercice écoulé a couru depuis la fondation de la société, c'est-à-dire du 10 février 1921 au 30 juin 1922. Il a donc eu une durée anormale de dix-sept mois.

Après avoir, dans les premiers mois de l'exercice, procédé à l'organisation de ses services financiers, la société a orienté son activité industrielle et commerciale vers l'important domaine de l'électricité. Elle s'est assurée, pour commencer, une partie du courant produit par la station centrale de Carmaux et a passé avec la Société pyrénéenne d'énergie électrique un intéressant contrat pour en assurer l'écoulement.

En dehors de ce domaine, où elle compte étendre incessamment ses moyens et ses débouchés, elle a amorcé et poursuit encore divers travaux d'étude et de mise au point, relatifs aux autres branches industrielles se rattachant à l'industrie houillère.

L'assemblée a ratifié la nomination de M. Gustave de Lapanouse, aux fonctions d'administrateur.

Annuaire Desfossés, 1923, p. 1277 :

Compagnie générale industrielle

Conseil : Reille (Xavier), Mathieu de Vienne H., de Lapanouse, M. Pereire, de Beaumont-Beynac, A. Reille, comte de Solages, L. Boemare, marquis de Solages, A. Vaucheret.

1923 (mars) : participation dans la
Société d'études et d'exploitations minières de l'Indochine
et la Société commerciale du Laos

COMPAGNIE GÉNÉRALE INDUSTRIELLE
(*La Journée industrielle*, 8 décembre 1923)

L'assemblée ordinaire tenue hier, au siège social, 21, rue de la Ville-l'Evêque, à Paris, a approuvé les comptes de l'exercice 1922-1929, que nous avons publiés dans notre numéro du 24 novembre. Rappelons que le bénéfice net de cet exercice s'est élevé à 847.495 fr. 87. Lf dividende a été fixé à 7 fr. par action entièrement libérée et à 2 fr. 50 par action libérée d'un quart.

D'accord avec la Société des mines de Carmaux, la Compagnie pris en exploitation, à dater du 1^{er} janvier 1923, la centrale électrique appartenant à cette société.

Le rapport signale que l'importance du contrat conclu avec la Société pyrénéenne d'énergie électrique a été accrue par un avenant, en novembre 1922. La quantité d'énergie produite pendant le premier semestre 1923 a été de 9 millions 495.560 kilowatts-heure.

La compagnie a également passé des accords relatifs à l'exploitation par ses soins, à dater du 1^{er} juillet 1923, de la distillerie de goudron appartenant à la Société des mines de Carmaux. Elle s'engage à acheter à cette société la totalité des goudrons qu'elle produit et à lui vendre par priorité le brai et les huiles qui lui sont nécessaires. La capacité de production de l'usine lui permet, en outre, de distiller des goudrons de provenance extérieure.

La compagnie a participé à l'augmentation de capital réalisée, au mois de mars 1923, par la Société d'études et d'exploitations minières de l'Indo-Chine, qui possède dans le Laos d'importants gisements d'étain et une première usine de traitement.

Mines de Carmaux
(*La Journée industrielle*, 13 février 1924)

Comme suite à notre information du 22 janvier, annonçons que cette société envisage la répartition gratuite de 1 action Compagnie générale industrielle pour deux actions Carmaux. Les actions Carmaux seraient ainsi complètement amorties.

COMPAGNIE GÉNÉRALE INDUSTRIELLE
(*La Journée industrielle*, 11 juin 1924)

Une assemblée extraordinaire des actionnaires, tenue hier au siège, à Paris, 21, Ville-l'Evêque, sous la présidence du baron Xavier Reille, a décidé de porter le capital social, actuellement de 12 millions, à 32 millions par la création de 200.000 actions de 100 francs chacune.

Sur ce nombre, 70.000 titres seront à souscrire en numéraire ; les 130.000 actions de surplus seront attribuées à la Société des mines de Carmaux, en représentation de

l'apport ci-après indiqué effectué à la Compagnie générale industrielle. Toutes ces actions, qui seront émises au pair, seront assimilées aux actions anciennes à dater du 1^{er} juillet 1925.

La Société des Mines de Carmaux, société anonyme au capital de 17.400.000 fr., dont le siège est à Paris, également 21, rue de la Ville-l'Evêque, fait apport à la Compagnie générale industrielle : 1° d'une entreprise de production et de distribution d'énergie électrique consistant en une centrale électrique de 20.000 kW, terrains, constructions, machines et matériel y afférents ; 2° des entreprises de fours à coke, sous-produits, fabrique de sulfate d'ammonium, distillerie de benzol et de goudron, fabrique d'agglomérés de houille, sises sur le territoire des communes de Carmaux et Saint-Benoît ; lesdits apports devant être approuvés par une assemblée des actionnaires de la Société des mines de Carmaux.

L'assemblée a nommé la Société de contrôle et d'administration fiduciaire, 7, rue de Clichy, à Paris, commissaire chargé de présenter un rapport à une assemblée ultérieure sur la valeur des apports faits par la Société des mines de Carmaux et leur rémunération.

COMPAGNIE GÉNÉRALE INDUSTRIELLE
(*La Journée industrielle*, 15 novembre 1924)

L'assemblée ordinaire qui a eu lieu hier, sous la présidence de M. Xavier Reille, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin dernier, dont les bénéfices se sont élevés à 1 million 51.408 fr. 52, auxquels s'ajoute le report antérieur de 49.526 fr. 51. Le dividende a été fixé à 8 fr. 15 par action entièrement, libérée et à 3 fr. 65 par action libérée du déduction des impôts. Le report s'élève à 99.796 fr. 40.

L'usine de production de sulfate d'ammoniaque et l'usine de récolte et de distillation du benzol ont fonctionné d'une manière satisfaisante au point de vue industriel, compte tenu de quelques mises au point nécessaires, notamment pour l'usine de benzol.

L'exploitation de la centrale électrique s'est poursuivie normalement sans qu'aucun des nouveaux contrats qui sont à l'étude soit encore venu à pleine maturité.

Annuaire industriel, 1925 :

ROTOTYPE (La), 15, r. Isabey, Nancy (M.et-M.). Cap. 1.000.000 de fr. Cons. d'adm.: MM. M. Vélin, prés. et adm. dél. ; Clatré, adm. dél. ; Ch. Cavallier, commandant Keller, Lamasse, Thouzellier, [Itt-col. Henri] de Vienne [Cie générale industrielle]. Commis. : M. Bildstein.

Construction et vente d'une machine à composer dite « Rototypex, qui fond et compose par caractères séparés.

(17-38002).

Annuaire Desfossés, 1925, p. 1574 [saisi main] :

Compagnie générale industrielle

Conseil : Reille (Xavier), Mathieu de Vienne H., de Lapanouse, M. Pereire, de Beaumont-Beynac, A. Reille, comte de Solages, L. Boemare, marquis de Solages, A. Vaucheret.

Charbonnages de Millau*
(*La Journée industrielle*, 24 avril 1925)

L'assemblée ordinaire de cette société, dont le siège est à, Paris, 7, rue de Surène, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice 1924 tels qu'ils lui ont été présentés.

Au cours de l'exercice écoulé, les travaux de mines ont consisté en recherches complémentaires et principalement en travaux de traçage et d'exploitation proprement dite sur la concession de la Caunette rive gauche.

Le rapport signale que le fait dominant a été la mise en marche de la batterie de fours à la Caunette. Après accidents, la société s'est trouvée dans l'impossibilité de continuer son exploitation et dans l'obligation de licencier son personnel.

Une assemblée extraordinaire qui devait statuer sur l'examen de la situation et d'un contrat de bail avec promesse d'apports passé avec la Compagnie générale industrielle, a été remise à une date ultérieure, faute de quorum.

Cependant, il a été donné aux actionnaires connaissance dudit contrat aux termes duquel la Compagnie générale industrielle et la Société des Charbonnages de la Cesse acceptent de créer entre elles une société fermière qui prendra la Société des Charbonnages de Millau en gestion sous diverses conditions.

COMPAGNIE GÉNÉRALE INDUSTRIELLE
(*La Journée industrielle*, 28 novembre 1925)

Les comptes de l'exercice 1924-1925, qui seront soumis à l'assemblée ordinaire du 11 décembre, se soldent par un bénéfice d'exploitation de 3.034.057 fr. Déduction faite des frais généraux, soit 539.916 fr., le bénéfice net ressort à 2.494.141 fr., contre 1.051.408 fr. en 1923-24.

La répartition de ce bénéfice n'est pas encore fixée.

Le bilan au 30 juin 1925 se présente comme suit :

Actif. — Actionnaires, 1.042.660 fr. ; immobilisations, 10.771.942 fr. ; mobilier, 56.003 fr. ; stocks, 1.920.742 fr. ; participations financières, 1.688.250 fr. ; portefeuille et effets, 40.255.562 fr. ; débiteurs divers, 3.059.118 fr. ; caisses et banques, 11.071.870 fr. ; comptes d'ordre, 101.283 fr.

Passif. — Capital, 32 millions ; réserve légale, francs ; provision supplémentaire pour risques, 1 million ; provision pour amortissements et dépréciations, 2.750.000 fr. ; amortissements et dépréciations, 3.137.885 fr. ; provision pour charges à régler, 900.000 fr. ; créditeurs divers, 27 millions 322.496 fr. ; report à nouveau précédent, 99.796 fr. ; profits et pertes, 2.494.141 francs.

COMPAGNIE GÉNÉRALE INDUSTRIELLE
(*L'Information financière, économique et politique*, 12 décembre 1925)

Le dividende est fixé à 10 francs par action libérée et 6 fr. 50 par action libérée du quart.

L'assemblée ordinaire a eu lieu le 11 décembre, sous la présidence de M. le baron Xavier Reille. Elle a approuvé les rapports et les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1925, se traduisant par un bénéfice net de 2.494.141 francs, non compris le solde reporté du précédent exercice, s'élevant à 99.796 francs.

En voici la répartition : réserve légale, 124.7177 francs ; 6 % au capital libéré, 657.441 francs ; tantièmes statutaires, 171.199 francs ; répartition supplémentaire de 4 francs par action, 480.000 fr. ; fonds de prévoyance, 1.000.000 de francs ; report à nouveau, 160.590 francs.

Le dividende brut de 10 francs par action entièrement libérée et de 5 fr. 50 par action libérée du quart, sera mis en paiement sous déduction des impôts, à partir du échange du coupon n° 4.

L'assemblée a ratifié la nomination en qualité d'administrateur de M. Gabriel Tapie de Celeyran.

Dans son rapport, le rapport expose que la production de la cokerie a été normale. La Compagnie est actuellement en mesure de livrer les gaz des fours à coke à la Société des Verreries de Carmaux. D'autre part, la fabrication du sulfate d'ammoniaque fonctionne régulièrement et de grands progrès ont été réalisés dans la récupération du benzol.

L'utilisation de la Centrale électrique a présenté une sensible amélioration. Une tranche disponible de la puissance de cette centrale a été vendue à l'Union des Producteurs des Pyrénées-Occidentales. L'agrandissement de la centrale est envisagé, en vue de faire face aux besoins futurs des clients actuels ainsi qu'aux demandes éventuelles de courant de secours de la Compagnie du Midi.

Les services de laboratoire étudient actuellement plusieurs fabrications nouvelles venant compléter les transformations subies par les divers produits extraits de la houille. Ces services ont notamment porté leur attention sur le traitement des lignites.

En ce qui concerne les participations sociales, le rapport indique que pour la Société d'études et d'exploitations minières de l'Indochine, l'exercice 1924 a été une période de mise en route. La production d'étain de 1924, 83 tonnes, sera plus que doublée en 1925.

La Société a également pris part à l'augmentation du capital de la Société commerciale du Laos.

COMPAGNIE GÉNÉRALE INDUSTRIELLE
(*La Journée industrielle*, 13 décembre 1925)

L'assemblée ordinaire du 11 décembre a approuvé les comptes de l'exercice 1924-25, qui se soldent, ainsi que nous l'avons déjà annoncé, par un bénéfice net de 2.494.141 francs.

Le dividende a été fixé à 10 francs par action libérée et à 5 fr. 60 par action libérée du quart.

COMPAGNIE GÉNÉRALE INDUSTRIELLE
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 22 février 1926)

Ainsi que nous l'avons indiqué dans notre numéro du 28 novembre dernier, les résultats obtenus en 1924-25 par la Compagnie générale industrielle se traduisent par un bénéfice d'exploitation supérieur à celui réalisé l'an dernier. Il s'élève, en effet, après dotation aux réserves et amortissements à 3 millions 034.058 fr. contre 1.505.793 fr. Le bénéfice net s'établit à 2.104.121 fr. 51 au lieu de 1.051.408 fr. 52. Compte tenu du report antérieur, le solde disponible qui, l'an dernier, était de 1.101.935 fr. 03, ressort cette année à 2.593.937 fr. 91.

Sur la proposition du conseil, les actionnaires ont adopté la répartition suivante :

Répartition

	1923-1924	1924-1925
Réserve légale	52.570 43	124.707 08
Premier dividende	656.316 00	657.441 00
Tantièmes statutaires	35.252 20	171.199 34
Dividende supplémentaire	258.000 00	480.000 00
Fonds de prévoyance	—	1.000.000 00
Report à nouveau	99.796 49	160.590 19
	<u>1.101.935 03</u>	<u>2.593.937 91</u>

Le dividende ressort à 10 fr. par action entièrement libérée et à 5 fr. 50 par action libérée d'un quart, payable depuis le 13 décembre 1925. Rappelons que seules les 120.000 actions anciennes ont droit aux intérêts et dividende du dernier exercice. L'an dernier, il avait été distribué 8 fr. 15 aux actions entièrement libérées et 3 fr. 65 aux actions libérées du quart.

Le rapport du conseil signale que la production de la cokerie de la société a été normale, mais, durant le second semestre de l'exercice, la marge bénéficiaire s'est sensiblement rétrécie par suite d'une baisse du prix de vente du coke, aggravée par une hausse du prix d'achat des fines à coke.

La Compagnie est maintenant en mesure de livrer son gaz de fours à coke à la Société des Verreries de Carmaux. Cette société a construit un grand four automatique dont le chauffage se fera exclusivement avec le gaz de la Générale Industrielle, et dont la mise à feu aura lieu prochainement.

La fabrication du sulfate d'ammoniaque fonctionne d'une manière tout à fait régulière et de grands progrès ont été réalisés dans la récupération du benzol ; la Compagnie cherche à améliorer les méthodes classiques d'épuration chimique, afin d'obtenir un rendement plus élevé en carburant commercial.

Les cours du brai se sont maintenus à un niveau très bas, de sorte que la distillation des goudrons a laissé une perte.

L'utilisation de la centrale électrique s'est améliorée ; d'autre part, il a été vendu une tranche de la puissance disponible à l'Union des producteurs des Pyrénées Occidentales. La jonction avec ce groupement sera réalisée par une ligne à haute tension que la Compagnie du Midi se propose d'établir entre Toulouse et la chute du Pinet située sur le Tarn. Cette ligne doit passer entre Carmaux et Albi et on la rejoindra par un branchement de 4 kilomètres environ, dont la Compagnie a demandé la concession. La société établit dans sa centrale un poste de transformation qui élèvera le courant à la tension de 60.000 volts prévue pour cette ligne. Les pourparlers engagés par ailleurs font présumer que la puissance installée sera complètement placée dans le courant de l'année 1926. La Compagnie est donc amenée à prévoir un agrandissement de sa centrale si elle veut faire face, non seulement aux besoins futurs de ses clients actuels mais encore aux demandes de courant de secours qu'amènera vraisemblablement la jonction avec le réseau électrique de la Compagnie du Midi.

Plusieurs fabrications nouvelles peuvent venir compléter les transformations que la Compagnie fait déjà subir aux divers produits extraits de la houille, et en poursuit activement l'étude. Mais des voix autorisées s'élèvent en faveur du traitement des combustibles par distillation à basse température. Ce traitement est celui qui donne le rendement maximum en produits liquides, et c'est des produits liquides que l'on

cherche ensuite à tirer des carburants. Bien que ces procédés ne semblent pas présenter d'intérêt à l'heure actuelle quand ils s'appliquent à la houille, il a paru fort utile à la société de se familiariser avec les problèmes qu'ils soulèvent en les étudiant à propos de combustibles pour lesquels ils sont tout indiqués : tel est le cas des lignites. C'est pourquoi, et sans fonder sur le succès de tentative un espoir exagéré, elle porte son attention sur le traitement des lignites du Minervoise, région située au nord de Narbonne.

Les concessions de cette région remontent aux environs de l'année 1820, mais elles n'ont été que fort peu exploitées. La Société des Charbonnages de Millau en a racheté plusieurs et dépensé des sommes énormes en vue de distiller les lignites et d'en traiter les goudrons, mais elle a épuisé ses ressources avant d'avoir pu aboutir à un résultat même indicatif. La Compagnie a décidé de reprendre ses recherches en utilisant ce qu'il pourrait se rencontrer de judicieux dans ses installations. À cet effet, elle a préparé la constitution de la Société minervoise de lignites ; son capital sera de 2 millions de francs dont elle a souscrit plus de la moitié, le solde étant souscrit par la Société des Charbonnages de la Cesse.

La Société minervoise de lignites prend à bail, pour quinze ans, les concessions, terrains et usines de la Société des Charbonnages de Millau, qui recevra une rémunération proportionnelle aux bénéfices éventuels. Le bail comporte une promesse d'apport des biens loués. La Société minervoise de lignites ne sera constituée définitivement qu'au jour du décret autorisant l'amodiation d'une des concessions ; en attendant, la Compagnie a assumé la direction technique des recherches. Celles-ci durent déjà depuis six mois, et on estime qu'il lui faudra encore travailler longtemps avant de pouvoir se prononcer sur l'exploitation de ces lignites.

L'année 1924 a été pour la Société d'études et d'exploitation minières de l'Indo-Chine un exercice de mise en route. La production a été de 83 tonnes d'étain, laissant déjà un léger bénéfice qui a été porté aux amortissements. On pense que la production de 1925 sera supérieure au double de celle réalisée en 1924. La hausse de l'étain a dépassé les prévisions et a considérablement abrégé la période improductive inhérente aux débuts de toute entreprise minière. Mais il serait téméraire d'en conclure à la possibilité de prochaines et larges répartitions aux actionnaires. La société doit, en effet, doter la mine de tout ce qui peut assurer dans des conditions stables et à un prix de revient normal une production conforme à l'étendue du gisement. Il est à présumer que ce programme pourra être réalisé par application des bénéfices.

Il a paru intéressant à la Générale Industrielle de prendre part à l'augmentation de capital de la Société commerciale du Laos. Cette société a été formée par le groupe fondateur de la Société d'études et d'exploitations minières de l'Indo-Chine ; elle s'est assurée dans le moyen Laos la représentation exclusive de la maison Denis frères, d'Indo-Chine.

Le rendement du service financier de la Compagnie a été satisfaisant. Cependant, la baisse considérable de la valeur en Bourse des fonds d'État français qu'elle possède l'a amenée à faire subir à ceux-ci des dépréciations qui figurent au passif du bilan qui a été présenté.

Comparé au précédent, le bilan arrêté le 30 juin dernier se présentait comme suit :

	1923	1924
ACTIF		
Actionnaires	1.001.400 00	1.042.650 00
Immobilisations	9.991.428 56	10.771.942 11
Mobilier	62.706 90	56.003 00

Fonds de commerce	3.000.000 00	—
Stocks	1.745.101 49	1.920.742 75
Participations financières	1.214.500 00	1.688.250 00
Portefeuille et effets	35.748.694 60	40 255.562 10
Débiteurs divers	452.001 73	3.059.118 75
Caisses et banques	9.148.487 11	11.071.870 19
Comptes d'ordre	124.228 15	101.283 90
	62.518.457 54	69.967.422 80
PASSIF		
Capital social	32.000.000 00	32.000.000 00
Réserve légale	78.676 67	131.247 10
Fonds de propre assurances	131.855 09	
Provision supplémentaire pour risques	—	1.000.000 00
Provision pour risques	1.150.000 00	2.750.000 00
Amortissements et déprédations	1.354.312 36	3.137.885 39
Provision pour charges à régler	—	900.000 00
Créditeurs divers	26.735 371 81	27.322.496 71
Compte d'ordre	128.961 65	—
Report à nouveau précédent	49.526 51	99.796 40
Profits et pertes	1.051.408 52	2 494.141 51
	62.548.457 54	69.967.422 80

La situation financière est des plus satisfaisantes, puisque en regard d'un actif disponible ou réalisable de plus de 54 millions, les créditeurs divers ne figurent que pour 27 millions.

« ILLISIBLE »
par P. F.
(*Le Temps*, 31 juillet 1926)

La lecture de l'*Officiel*, quoique austère, n'est pas sans charmes. Parmi ses feuillets lourds de pensée administrative et politique, on découvre parfois un brin d'humour épinglé à une colonne massive comme une cocarde à un chapeau de cérémonie.

À la page 8371 du numéro du 26 juillet, vous trouverez par exemple le texte d'une convention conclue entre le préfet du Tarn d'une part, et d'autre part M. le comte Thibaut de Solages, administrateur délégué de la Compagnie générale industrielle. Passons sur la convention même qui a pour objet la construction et l'exploitation d'une ligne de transport d'énergie électrique à 60.000 volts, pour courir aux signatures. C'est là qu'éclate la fraîche naïveté ou l'énorme nonchalance administrative. Au deuxième plan, nous voyons bien cette mention : Pour la Compagnie générale industrielle, l'administrateur délégué, signé T. de Solages. Mais au premier plan, on lit, non sans étonnement : Pour le préfet du Tarn, le secrétaire général, signé : Illisible.

Vous pensez bien qu'Illisible n'est pas plus le nom de l'honorable fonctionnaire qui a mis là son paraphe que « Relâche » n'est le titre d'une pièce dans la rubrique des spectacles. Le secrétaire général de la préfecture du Tarn a un patronyme comme vous

et moi. Il l'a inscrit rapidement ou avec application, comptant que les typographes officiels le pourraient déchiffrer ou tout au moins qu'à Paris, dans les bureaux, on saurait bien, en consultant un registre, comment s'appelle le suppléant du préfet. Car enfin il n'y a en France que 90 départements et le même nombre de secrétaires généraux.

Mais peut-être aussi n'est-ce pas par nonchalance que les rédacteurs du *Journal officiel* ont préféré ne pas chercher l'état civil du fonctionnaire inconnu et imprimer le mot « Illisible ».

L'insertion à l'*Officiel* équivaut à une consécration des pouvoirs publics. Et le plus naturellement du monde, les pouvoirs publics ont accompli un geste symbolique en laissant cet Illisible monumental.

« Illisible », c'est une sorte de blason administratif ; c'est le signe mystérieux et redoutable d'une puissance anonyme, collective et irresponsable devant, laquelle les Français doivent s'incliner et à qui ils doivent des comptes, mais qui n'a pas de comptes à leur rendre. Au bas d'une convention; un nom quelconque, Durand ou Dupont, paraîtrait mesquin. Tandis que « Illisible » maintient une incontestable majesté. Comme Dieu lui-même, l'administration est infinie, et, partout, « illisible » et présente.

On parle bien souvent de réforme administrative, On en parle trop et on n'y pense sérieusement jamais. En vérité, cette réforme sera accomplie le jour où les hauts et les petits fonctionnaires auront acquis une forme humaine et concrète, en même temps qu'une responsabilité personnelle, et ne signeront plus « Illisible ».

COMPAGNIE GÉNÉRALE INDUSTRIELLE
(*La Journée industrielle*, 28 juillet 1926)

Un décret, publié au *Journal officiel* d'hier, approuve la convention passée, le 24 février 1926, entre le préfet du département du Tarn, agissant au nom de l'État, et la Compagnie générale industrielle, dont le siège est à Paris, 21, rue de la Ville-l'Evêque, pour la concession d'une ligne de transport d'énergie électrique 60.000 volts, de Carmaux à Lentin, commune de Garric.

Études scientifiques et industrielles
LES SOURCES DE L'ÉNERGIE INDUSTRIELLE
LES HOUILLÈRES FRANÇAISES
La Société des mines de Carmaux
(*Le Temps*, 2 novembre 1926)

[...] En 1924, il a été distribué au personnel des primes donnant la possibilité et la faculté d'achat d'actions de la Compagnie générale industrielle et, en 1925, il a été accordé à ce même personnel le privilège de souscrire un certain nombre d'actions nouvelles de la Société des mines de Carmaux. [...]

Compagnie générale industrielle
(*Le Journal des finances*, 26 novembre 1926)

Fondée en février 1921 par les Mines de Carmaux qui en ont conservé le contrôle, la Compagnie générale industrielle, qui, statutairement, peut développer son activité dans

les branches les plus diverses, a eu, semble-t-il, et a toujours pour raison d'être essentielle, de servir de truchement à la société mère pour réaliser — soit sous forme d'exploitation directe, soit sous forme de participation, — des opérations lui permettant de développer son activité dans un cadre débordant de son objet social propre.

La Compagnie générale industrielle a repris, en location, à son origine, la centrale électrique édifée par la Société de Carmaux pour l'utilisation de ses déchets et ses usines à sous-produits (sulfate d'ammoniaque, de goudron et de benzol). Dans le courant de 1924, la Compagnie générale industrielle a définitivement acquis ces divers établissements, plus les fours à coke et l'usine d'agglomérés.

La centrale électrique — dont la puissance est de 20.000 kilowatts —, alimente en premier lieu les mines de Carmaux et est reliée au réseau de la Pyrénéenne d'Énergie électrique qui absorbe une partie du courant, une autre fraction de celui-ci étant cédée à l'Union des producteurs des Pyrénées-Occidentales ; sa production a dû être ainsi à peu près complètement absorbée en 1926. (Un incendie vient de s'y produire, mais les dégâts qu'il a causés paraissent limités.)

La cokerie comprend deux batteries de trente fours. Depuis les débuts de 1926, elle livre du gaz à la Société des verreries de Carmaux pour le chauffage d'un four automatique. La distillerie du goudron a une capacité qui lui permet de traiter non seulement les goudrons provenant des cokeries mêmes de la compagnie, mais également des goudrons achetés. Le benzol est vendu à la consommation régionale.

La Compagnie générale industrielle — et l'on peut croire que c'est en cela qu'elle revêt son véritable sens, — s'est, d'autre part, constitué un important portefeuille. Le détail de sa composition n'est pas connu. On sait cependant qu'en dehors de fonds d'États ou de valeurs garanties, il renferme une importante proportion de valeurs minières, représentant les intérêts que la société possède, depuis 1923, dans la Société d'études et d'exploitations minières de l'Indochine [SEEMI*] qui possède au Laos des gisements d'étain très étendus dont l'exploitation a commencé en 1924 ; il comprend aussi une participation dans la Société commerciale du Laos*, filiale de la société précédente, et les actions de la Société minervoise de lignites, au capital de 2 millions, dont la C. G. I. possède le contrôle et qui a pris à bail, avec promesse de vente, les concessions, terrains et usines des Charbonnages de Millau.

Le capital de la Compagnie générale industrielle, fixé à l'origine à 12 millions en 120.000 actions de 100 francs, a été porté, en 1924, à 32 millions, par la création de 13 millions d'actions d'apport et l'émission au pair de 7 millions d'actions de numéraire. Il se compose ainsi de 320.000 actions de 100 francs.

La société n'a créé ni obligations ni parts. Après dotation de la réserve légale, il est tout d'abord attribué, sur les bénéfices nets disponibles un premier dividende de 6 % aux actions, il revient ensuite 10 % du solde au conseil, l'excédent est à la disposition de l'assemblée.

Les résultats ont été les suivants depuis l'origine :

	Bénéfices nets	Prélèv. de prév.	Montant distrib.	Divid.
	(En 1.000 fr.)			(En fr.)
1921-22	726	36	656	6
1922-23	847	42	789	7
1923-24	1.051	53	949	8,15
1924-25	2.494	1.125	1.309	10

Il est à remarquer qu'il n'est guère possible d'apprécier dans quelle mesure ces chiffres correspondent à la réalité ; la société ayant adopté, naturellement, les principes financiers des Mines de Carmaux, ne communique sur ses résultats que le minimum de renseignements. Il est vrai que ceci donne à penser, par ailleurs, que la gestion ne peut être que fort prudente ; il n'est pas douteux que des prélèvements considérables ont lieu avant inventaire, tant en faveur des amortissements qu'en faveur des réserves diverses.

Le dernier bilan connu au 30 juin 1925 accuse, du reste, une grande liquidité. L'élément principal de l'actif est composé par le portefeuille, dont nous avons dit que sa composition n'était pas exactement connue.

On est fondé d'admettre, cependant, que son évaluation doit être très sage. Si, comme on peut le supposer, la Compagnie générale industrielle possède la majorité des actions et des parts de fondateur de la Société d'études et d'exploitations minières de l'Indochine [SEEMI*], il existe nécessairement de ce côté une importante plus-value, les titres de cette société étant demandés hors cote aux environs de 9.000 francs (l'action de 1.000 francs), et de 11.000 la part de fondateur.

Les comptes de l'exercice clos le 30 juin de la Compagnie générale industrielle n'ont pas encore été publiés. On est assez porté, en général, à considérer qu'ils se traduiront par des résultats de nature à satisfaire les actionnaires, bien qu'il y ait cette année 320.000 actions à rémunérer contre 120.000 précédemment. Néanmoins, il ne faudrait pas, croyons-nous, s'attendre à une augmentation très sensible du dividende. A 470, le titre est donc à un cours qui ne peut intéresser que les capitalistes susceptibles d'envisager l'avenir d'assez loin, mais pour ceux-là, il se place dans la catégorie de ceux que l'on peut mettre en portefeuille avec plus de chances d'en obtenir une augmentation graduelle de son capital.

COMPAGNIE GÉNÉRALE INDUSTRIELLE
(*La Journée industrielle*, 27 novembre 1926)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, sous la présidence du baron Xavier Reille, a approuvé les comptes de l'exercice 1925-1926, se soldant, comme nous l'avons annoncé, par un bénéfice net de 4.249.178 francs.

Le dividende a été fixé à 12 fr. par action entièrement libérée et à 7 fr. 60 par action libérée du quart.

Le rapport du conseil signale que la société a mis à feu dans des conditions satisfaisantes une nouvelle batterie de 30 fours et procédé à l'extinction définitive des derniers fours sans récupération de sous-produits. La nouvelle batterie donnera une production supérieure de 40 % à celle de la vieille batterie. L'augmentation réalisée n'a pas atteint ce chiffre en raison de la date de la mise en marche et du manque de fines. On a produit 131.900 tonnes de coke, contre 136.000 l'an dernier. La fabrication du sulfate d'ammoniaque, du benzol et de la distillerie de goudron est satisfaisante.

Annuaire Desfossés, 1927, p. 1372 :
Compagnie générale industrielle
Conseil : Reille (Xavier), Mathieu de Vienne, M. Pereire, de Beaumont-Beynac, A. Reille, comte de Solages, L. Boemare, marquis de Solages, A. Vaucheret, G. Tapié de Céleyran.

Mines de Carmaux
(*Le Journal des finances*, 6 mai 1927)

[...] À la surface, la société avait installé des ateliers de lavage, une usine d'agglomérés, des fours à coke entièrement renouvelés après la guerre et comprenant deux batteries de trente fours, avec récupération des sous-produits, des usines pour le traitement de ces derniers, une centrale électrique de 26.000 kilowatts achevée en 1920 et en mesure de fournir du courant à des tiers. Ce sont ces organes de l'exploitation, sauf la laverie, qui ont été cédés à la Compagnie générale industrielle, laquelle les a considérablement agencés et perfectionnés ; elle a notamment, pendant l'exercice 1925-26, mis en service une nouvelle batterie de trente fours à coke, procédé à l'extinction des derniers fours de récupération de sous-produits, ce qui permet d'envisager une augmentation de production de 40 % ; elle fabrique le sulfate d'ammoniaque et le benzol, distille le goudron ; enfin, elle gère un important portefeuille où figure notamment les intérêts qu'elle possède dans la Société minière et d'exploitations minières de l'Indochine, la Société commerciale du Laos, la Société minervoise des lignites et les Verreries de Carmaux. [...]

COMPAGNIE GÉNÉRALE INDUSTRIELLE
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 1^{er} janvier 1928)

Les comptes de la Compagnie générale industrielle, présentés le 18 novembre dernier à l'assemblée ordinaire, font apparaître un bénéfice net de 4.081.865 fr. Avec le report antérieur, le solde disponible est de 4.883.806 fr.

La répartition suivante a été adoptée par les actionnaires : la réserve légale reçoit 234.093 fr. 27, les actions libérées 1.857.441 fr.; les tantièmes statutaires absorbent 259.033 fr. 10, tandis que la répartition supplémentaire attribuée aux actions 2.400.000 francs. Enfin, il a été reporté à nouveau 133.239 fr. 43.

Le dividende est alors fixé à 13 fr. 50 par action entièrement libérée et à 9 fr. par action libérée d'un quart. Il sera payable sous déduction des impôts à dates du 1^{er} janvier.

Le rapport du conseil rend compte de l'activité de la Compagnie au cours de cette année sociale.

La production de coke s'est élevée à 136.850 tonnes contre 131.923 tonnes au cours de l'exercice précédent. Trois batteries ont été constamment à feu ; la quatrième batterie, terminée l'an dernier, est en réserve. Il a été décidé la construction d'une cinquième batterie de trente fours et la consolidation du sol sur lequel en doivent reposer les fondations est réalisée.

Le besoin s'étant fait sentir de constituer un stock de fines à coke à proximité des fours, la construction de trémies à fines, qui serviront à parachever le séchage de ces produits, est entreprise.

La production de goudrons a été de 6.058 tonnes contre 4.979 précédemment. À la distillerie de goudrons, il a été traité 2.917 tonnes contre 2.080. il a été presque constamment plus avantageux de vendre le goudron brut que de le distiller.

La production de sulfate d'ammoniaque a été de 1.967 tonnes contre 1.763 et celle de benzol de 1.636 tonnes contre 1.269.

Les ventes de gaz ont porté sur 6.341.838 mètres cubes contre 1.548.332.

Le 13 novembre 1926, un incendie causé par l'inflammation de l'huile de graissage d'un turbo-alternateur s'échappant par un joint, qui avait cédé, a détruit la toiture du bâtiment des machines de la centrale électrique, mais sans occasionner de dommages sérieux aux machines elles-mêmes. Un groupe a été remis en marche le 18 novembre,

un second le 21, un troisième le 23. Seul, le quatrième groupe, siège de l'accident, a exigé une révision complète. La réfection de la toiture a été terminée avant la fin de l'exercice.

Le montage du poste de transformation 5.000-60.000 Volts est presque achevé. Un décret en date du 16 juillet 1926 a accordé à la Compagnie la concession de la ligne électrique Carmaux-Lentin. Le tracé a été approuvé, par le préfet du Tarn, le 30 avril 1927, et la construction de cette ligne de 4 kilomètres, qui doit relier la centrale au réseau haute tension de la Compagnie des Chemins de fer du Midi, est actuellement en cours. La production de l'usine électrique a été de 23.060.000 kilowatts-heures contre 24.297.000.

Au sujet des participations : la marche de la Société des Verreries de Carmaux avait été normale en 1926, et le dividende maintenu à son chiffre antérieur. Mais depuis, cette société a été affectée par la crise profonde qui sévit sur le marché des bouteilles. Cette crise a coïncidé avec la période de mise au point de la fabrication mécanique qui entraîne de lourdes dépenses grevant le prix de revient d'une manière anormale. L'exercice en cours s'annonce donc comme peu satisfaisant. Il s'ensuit que le programme de perfectionnement industriel prend d'une part un caractère d'urgence plus grand, et nécessitera d'autre part un effort financier pour lequel on ne peut pas prévoir que les bénéfices seuls fourniront un aliment suffisant. La question de la participation de la Compagnie à cet effort est actuellement à l'étude.

La Compagnie générale industrielle a été conduite à s'intéresser aux gisements de lignite de la région au Nord de Dax. Elle a consenti à la Société des mines et produits Agglomérés de Lалуque un prêt hypothécaire et elle a pris une participation dans cette affaire. Bien que désigné sous le même nom de lignite, le produit exploité à Lалуque est très différent des autres lignites français, en particulier du lignite si spécial du Minervois. Il est comparable, comme composition, sinon comme conditions de gisements, au « Braunkohle » allemand. Sa teneur en bitume, moins élevée que celle du « Braunkohle » distillé en Saxe, est cependant très supérieure à celle du « Braunkohle » rhénan. Cette parenté avec les produits exploités en Allemagne sur une si vaste échelle paraît de nature à faciliter la mise au point des exploitations de Lалуque.

L'étude des lignites du Minervois n'est pas définitivement close, mais le conseil craint qu'elle ne permette pas de conclure à leur exploitabilité.

La production de la Société d'études et d'exploitations minières de l'Indochine a été en 1926 de 182 tonnes d'étain contre 197 tonnes en 1925. De grands progrès ont été réalisés au point de vue de la méthode de traitement et la production de 1927 marquera, sauf incident au cours du quatrième trimestre, un notable accroissement. Aussi la Compagnie a-t-elle souscrit la part à laquelle elle avait droit dans la dernière augmentation de capital.

Au bilan, il reste à appeler 1.042.680 fr. sur le capital de 32 millions. Le poste Immobilisations est porté pour 12.695.463 fr. Au passif les amortissements sont inscrits 5.373.628 fr., ce qui ramène le prix d'estimation de ces immobilisations à 7.321.835 fr. Les stocks sont estimés à 5.247.546 fr., tandis que les participations ne le sont qu'à 3.303.493 fr. Le portefeuille titres et effets est porté pour près de 20 millions.

Les disponibilités sont de 46.122.883 fr. Au Passif, les exigibilités atteignent seulement 11.684.123 fr. Les provisions diverses, en dehors des amortissements cités plus hauts sont de 10.730.575 fr. dont 5.900.000 fr. en vue d'amortissements et de dépréciation. La valeur des Immobilisations est donc pratiquement ramenée à 1.421.835 fr. La situation financière apparaît donc très forte.

L'assemblée générale ratifie la nomination, en qualité d'administrateur, de M. Pierre Lacaze, faite précédemment par le conseil et nomme administrateurs, pour une durée de six années, MM. de Beaumont-Beynac, Louis Boemare, Pierre Lacaze, Henri Mathieu de Vienne, Maurice Pereire, Amédée Reille, Xavier Reille, de Solages (Thibault), Gabriel Tapié de Celeyran, André Vaucheret.

Compagnie générale industrielle
(*Paris-Soir*, 2 août 1928)

La société, qui a déjà installé quatre batteries de fours à coke, a entamé en 1927-1928 la construction de trente nouveaux fours ; la réalisation d'un pareil programme, déclare-t-on au siège social, demandera encore plusieurs années. Le montage de trémies à fines, qui serviront à parachever le séchage des fines à coke, dont un stock sera constitué à proximité des fours, est à l'heure actuelle presque terminé, mais la date de mise en fonctionnement ne peut pas être encore déterminée.

Cie minière du Massueime [Portugal]
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 août 1928)

Cette nouvelle société au capital de 5.500.000 fr. a pour objet principal la recherche et l'exploitation de tous gisements miniers. Le siège est fixé au 70, bd. Haussmann et le premier conseil comprend MM. ... E. Lippens, ... A[médée] Reille, ... H[enri] de Vienne [Cie générale industrielle].

COMPAGNIE GÉNÉRALE INDUSTRIELLE
(*La Journée industrielle*, 18 novembre 1928)

L'assemblée ordinaire, tenue le 16 novembre, a approuvé les comptes de l'exercice 1927-1928 qui se soldent par un bénéfice de 4.979.356 fr. Le dividende, qui sera mis en paiement à partir du 1^{er} janvier 1929, a été fixé à 14 fr. par action entièrement libérée et à 9 fr. 50 par action libérée d'un quart.

M. Henri Mathieu de Vienne et le baron Amédée Reille, administrateurs sortants, ont été réélus.

Annuaire Desfossés, 1929, p. 1485 [saisi main] :
Compagnie générale industrielle
Conseil : Reille (Xavier), Mathieu de Vienne, M. Pereire, de Beaumont-Beynac, A. Reille, marquis Th. de Solages, L. Boemare, A. Vaucheret, G. Tapié de Céleyran.

Compagnie générale industrielle
(*Le Temps*, 1^{er} avril 1929)

On sait comment, sous la pression des besoins de la défense nationale, la Compagnie des mines de Carmaux fut conduite, pendant la Grande Guerre, non seulement à intensifier l'exploitation houillère, mais encore à amplifier et à organiser sur des bases plus modernes la production des sous-produits de son industrie. De productrice de charbon, elle était devenue productrice de coke, de gaz, de courant électrique et de produits chimiques. Les circonstances étant redevenues à peu près normales, il apparut qu'il était plus conforme à son intérêt bien compris de conférer

l'autonomie à ces branches accessoires et de remettre à un organisme pourvu de moyens financiers et techniques appropriés, l'exploitation et la propriété de l'actif industriel considérable qui y correspondait.

Telle fut la conception qui présida à la création de la Compagnie générale industrielle qui, dotée d'un statut plus souple et plus conforme aux nécessités de l'évolution industrielle, devait donner à ces industries, fractionnaires, mais toutes reliées par une racine commune — le traitement de la houille —, une impulsion remarquable. La société nouvelle inscrivait en outre à son programme la participation à toutes affaires industrielles placées en dehors du cadre limité dans lequel elle avait pris corps.

Ce double objectif a été atteint. La compagnie a donné, en effet, dans le cadre primitif, une impulsion remarquable aux industries qui constituaient, en quelque sorte, son apport originel ; en même temps elle s'orientait vers l'étude d'affaires industrielles ou minières dans lesquelles elle prenait des participations.

Le tableau suivant, qui résume la production de ses diverses branches au cours des trois dernières années, permet de se rendre compte de la marche des industries diverses dont elle a continué, amélioré et intensifié l'exploitation et les résultats.

PRODUCTION (en tonnes)

	1926	1927	1928
Coke	181.923	136.850	145.675
Goudron	4.979	6.058	6.186
Benzol brut	1.269	1.686	1.737
Sulfate d'ammoniaque	1.763	1.967	2.160
Briquettes	—	—	9 033
Kilowatts-heure	24.000.000	23.000.000	23.837.173
Mètres cubes de gaz	1.548.332	6.341.838	23.999.236

On voit, d'après les chiffres qui précèdent, que, dans leur généralité, les diverses industries sont en marche progressive.

La production du coke est assurée au moyen de trois batteries en service et d'une quatrième en réserve. La compagnie a décidé de construire une cinquième batterie de trente fours.

La crise métallurgique a déterminé, au début de l'exercice, une mévente et une baisse des prix qui restent fort au-dessous de leur niveau antérieur. Toutefois, l'écoulement a pu en être effectué, grâce à la reprise qui s'est produite dans la deuxième partie de l'exercice, d'une manière satisfaisante.

La distillation de la houille a été stagnante et la marge bénéficiaire de ces opérations s'est vue rétrécie. À raison des bas prix pratiqués, une partie importante de cette production a été consommée dans l'usine d'agglomérés. Celle-ci a été remise en route et, malgré l'abandon du marché des agglomérés depuis plusieurs années, la production des briquettes a pu être écoulee facilement.

La compagnie exploite une centrale électrique thermique dont les mines constituent le consommateur le plus important. L'excédent disponible est livré par contrat à la Société pyrénéenne d'énergie et à l'Union des producteurs des Pyrénées-Orientales.

Le fléchissement dans la production du courant qui s'est produit au cours de l'exercice précédent était dû à un accident qui a entraîné la révision d'un des quatre

groupes turboalternateurs. La production s'est relevée en 1927-1928 aux environs de 24 millions de kilowattheure, qui paraît son régime normal.

Les ventes de courant ont représenté, pendant le deuxième exercice, 20.566.070 kilowattheure. Le poste de transformation à 60.000 volts destiné à relier la centrale par un tronçon de 4 kilomètres à la ligne de haute tension de la Compagnie du Midi est terminé. La liaison, qui est maintenant chose faite, est de nature à amener progressivement une augmentation des ventes de courant.

La production du gaz est en très forte progression, comme le montrent les chiffres qui précèdent, et les ventes sont en notable augmentation. La compagnie, en vue du développement de cette branche, termine la construction d'un deuxième gazomètre de 10.000 mètres cubes.

Les résultats suivent le rythme progressif de l'exploitation. Ils font ressortir un bénéfice, pour l'exercice 1927-1928, de 4.979.357 francs contre 4.681.865 francs pour l'exercice 1926-1927 et 4.249.179 fr. pour 1925-1926.

Profits et pertes (1927-1928)

Bénéfices d'exploitation	5.968.531
Frais généraux	989.174
Bénéfices nets	4.979.357
Report de l'exercice précédent	133.239
Bénéfices disponibles	5.112.596

Répartition des bénéfices

Réserve légale	248.968
Tantièmes du conseil	285.931
Actionnaires	4.431.076
Report à nouveau	146.621
Total égal	<u>5.112.596</u>

Ces résultats ont permis de répartir, à partir du 1^{er} janvier, un dividende de 14 francs par action et de 9 fr. 50 par action libérée du quart, sous déduction des impôts, contre remise du coupon n° 7. Le dividende distribué pour les deux précédents exercices avait été de 12 francs et 13 fr. 50 respectivement.

Les bilans comparés pour les trois derniers exercices font ressortir une situation financière très forte :

BILAN AU 30 JUIN (en 1.000 fr.)

	1926	1927	1928
ACTIF			
Immobilisation et travaux en cours	12.129	12.727	16.288

Stocks	2.281	5.248	4.868
Participations financières	3.018	3.303	4.179
Portefeuilles titres et effets	24.652	19.987	18.421
Débiteurs divers	5.077	9.586	8.452
Actionnaires	1.043	1.043	816
Caisses et banques	12.534	13.246	8.311
Comptes d'ordre	573	—	—
	<u>61.381</u>	<u>65.140</u>	<u>61.335</u>
PASSIF			
Capital	32.000	32.000	32.000
Réserves et provisions diverses	9.868	15.572	16.530
Fonds de prévoyance	1.000	1.000	1.000
Créditeurs divers	13.491	11.684	6.693
Comptes d'ordre	617	—	—
Report antérieur	161	202	133
Bénéfices de l'exercice	4.249	4.682	4.979
	<u>61.387</u>	<u>65.140</u>	<u>61.335</u>

La trésorerie est très aisée. En contrepartie de 6.693.373 francs de passif exigible, se placent 16.763.721 francs de disponibilités, fonds en caisse et dans les banques, et débiteurs. Si on tient compte des stocks, les valeurs réalisables s'élèvent à 21.631.945 francs, laissant un excédent de disponibilités de 15 millions.

L'activité de la Compagnie générale industrielle ne se limite pas aux industries qui ont pour matière première la houille qu'elle trouve à pied d'œuvre.

Elle a pris sur place même, dans la Société des verreries de Carmaux, une participation importante qui lui permet d'exercer un contrôle de fait sur cette entreprise. Des circonstances d'ordre économique et industriel ont conduit cette société, à la fois, à modifier son outillage et à déplacer son centre d'exploitation vers Bordeaux où une usine nouvelle est sur le point d'être mise en route. L'augmentation de son capital de 4.750.000 francs à 10 millions, que ces opérations ont rendue nécessaire a été accueillie avec d'autant plus de faveur qu'elle était garantie par la Compagnie générale industrielle, qui a trouvé dans la part de souscription qui lui revenait en tant qu'actionnaire l'occasion d'une mise en portefeuille d'une participation nouvelle intéressante. On estime, en effet, que l'installation des fours de fusion automatiques permettra d'obtenir un prix de revient inférieur aux prix actuels en même temps que la fabrication dans le centre de consommation du Bordelais libérera le produit des frais de transport élevés que supportaient les produits fabriqués à Carmaux; par la l'écoulement en sera facilité.

La Compagnie générale industrielle est intéressée, depuis plusieurs années, au traitement des lignites. Les études poursuivies tout d'abord avec les Charbonnages de la Cesse avait donné lieu à la constitution de la Société minervoise des lignites. La conclusion de ces recherches a été, en dernière analyse, négative.

En prévision de cet insuccès, la compagnie avait pris une participation dans la Société des mines et produits agglomérés de Lалуque, dans les Landes. Le programme d'études se poursuit normalement.

La participation prise dans la Société d'études et d'exploitation minières de l'Indochine paraît devoir se traduire par des résultats intéressants. Cette société est concessionnaire dans le Laos d'un gisement d'étain qui a fourni, en 1927, une production de 283 tonnes de métal contre 182 en 1926.

L'ensemble des participations et du portefeuille-titres se chiffre à 22 millions et demi en chiffre rond. Bien que les documents publiés ne permettent pas d'en déterminer la valeur, il apparaît, d'après le prix de 1.800 francs qui est assigné en Bourse aux actions de 100 francs de la Société d'études et d'exploitations minières de l'Indochine, que l'évaluation qui en est faite au bilan peut réserver des plus-values appréciables.

Au cas où ces perspectives favorables ne deviendraient pas effectives, les 17 millions des réserves permettraient de parer aux mécomptes qui peuvent, après tout, se produire, comme le rappellerait le précédent de la participation à la Société minervoise de lignites.

On peut conclure de ce qui précède qu'en tant qu'entreprise purement industrielle, la Compagnie générale apparaît comme bien dirigée techniquement et commercialement, et bien administrée. La tradition apparente sa gestion aux méthodes de la Compagnie des mines de Carmaux qui ont toujours été caractérisées par une grande prudence en même temps que par un souci d'une technicité progressive. Son équipe d'hommes plus jeunes et plus ardents incarne la nouvelle formule industrielle qui porte la génération d'après guerre à faire aux risques une plus large part et à prendre des initiatives et des responsabilités.

Il reste toutefois à se demander si la Bourse n'apprécie pas cet ensemble de réalités et de perspectives avec un optimisme excessif. Les actions de la société s'y négocient, en effet, entre 850 et 900 fr., cours qui capitalisent l'affaire à près de 250 millions, soit près de 8 fois le capital social.

Le portefeuille paraît sans doute riche d'espérances sérieuses. Dans quelle mesure et dans combien de temps deviendront-elles une réalité ? C'est une question délicate que beaucoup de capitalistes négligent peut-être trop, à l'heure présente, d'approfondir.

1929 (sept.) : participation dans la [Société générale de prospection](#)

COMPAGNIE GÉNÉRALE INDUSTRIELLE
(*Le Journal des débats*, 8 novembre 1929)

Les comptes de l'exercice écoulé font ressortir des bénéfices de 4.927.040 francs contre 4.979.356 fr. précédemment. Le dividende n'est pas encore connu ; on sait que l'an dernier il avait été de 14 fr. par action.

COMPAGNIE GÉNÉRALE INDUSTRIELLE
(*La Journée industrielle*, 23 novembre 1929)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice au 30 juin 1929, qui font apparaître un bénéfice de 4.927 041 fr. Le dividende a été fixé à 14 fr. brut, soit 11 fr. 50 au nominatif et 8 fr. 35 au porteur, payable à partir du 1^{er} janvier. MM. Lacaze et Tapié de Céleyran, aministrés, tracteurs sortants, ont été réélus.

SOCIÉTÉS NOUVELLES
Pêcheries du Labrador
(*Revue générale du froid*, décembre 1929)
(*La Journée industrielle*, 26 janvier 1930)

Société anonyme. Siège social : Paris, 111, rue de l'Université. Objet : l'étude, la création et la mise en valeur de toutes affaires de pêcheries et d'armement. Capital : 2 millions, en actions de 250 fr., toutes souscrites en numéraire.

En outre, il a été créé 4.000 parts de fondateur, dont 2.000 ont été allouées à la Société anonyme de participation et de crédit (S.A.P.D.E.C.), à Paris, 111, rue de l'Université. Administrateurs : ...Compagnie générale industrielle, à Paris, 21, rue de la Ville-l'Évêque...

Compagnie générale industrielle
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} février 1930, p. 99)
[pas de html]

Cette filiale des Mines de Carmaux, qui exploite les industries annexes, a livré, au cours de son dernier exercice, 141.137 t. de coke. Il a été récupéré 5.693 t. de goudron, 23.670.410 m³ de gaz et 1.638 litres de benzol. Il a été produit 2.000 t. de sulfate d'ammoniaque, 10.946 t. de briquettes et la centrale électrique a fourni 28.751.318 kWh. Les ventes de gaz ont porté sur 11.628.018 m³.

La C.G.I. est intéressée, p. une dizaine de millions, ds la Soc. minière et électrique des Landes (ex-Laluque) — nouveau siège social : 17, r. Henri-Rochefort, Paris —, qui se propose d'équiper un chantier d'extraction de 300.000 t. de lignite et la construction d'une centrale électrique de 20.000 kW alimentée par ce lignite des Landes.

Compagnie générale industrielle
(*Le Temps, La Journée industrielle*, 31 octobre 1930)

Les comptes de l'exercice au 30 juin 1930 font ressortir un bénéfice net de 4.984.876 francs contre 4.927.041 francs précédemment. Le solde disponible est. lui aussi peu différent du précédent, à 5.098.123 francs ; le dividende sera maintenu à 14 francs par action.

Compagnie générale industrielle
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} décembre 1930, p. 1041)
[pas de html. Presque illisible]

Coke : 161.027 tonnes.

Goudron : 6.413 tonnes.
Gaz : 20.002.784 m3.
Benzol brut : 1.821 tonnes.
Sulfate d'ammoniaque : 2.215 tonnes.
Augmentation moyenne de 14 % sur un an.

La pénurie de main-d'œuvre dont a continué de souffrir la Société des mines de Carmaux n'a pas permis à notre fournisseur habituel de faire face à tous nos besoins en charbons à coke.

Annuaire Desfossés, 1931, p. 1492-1493 [saisi main] :

Compagnie générale industrielle
Conseil : Reille (Xavier), Mathieu de Vienne, M. Pereire, de Beaumont-Beynac, A. Reille, marquis Th. de Solages, L. Boemare, P. Lacaze, A. Vaucheret, G. Tapié de Céleyran.

Compagnie générale industrielle
(*Le Temps*, 4 novembre 1931)

D'après certaines informations, cette compagnie, qui avait réparti, l'an dernier, 14 fr. brut par action, ne distribuerait aucun dividende cette année.

Compagnie générale industrielle
(*La Journée industrielle*, 21 novembre 1931)

L'assemblée ordinaire tenue hier sous la présidence du baron Xavier Reille, président du conseil d'administration, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1931 qui font apparaître un solde bénéficiaire net de 4.978.762 fr. auquel vient s'ajouter le report antérieur de 122.438 francs.

Le dividende a été fixé à 14 fr. par action entièrement libérée et à 9 fr. 50 par action libérée d'un quart ; il sera mis en paiement, sous déduction des impôts, à partir du 1^{er} janvier 1932.

M. Maurice Pereire et le baron Reille, administrateurs sortants, ont été réélus.

Compagnie générale industrielle
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 décembre 1931, p. 1040)
[pas de html]

Chiffres des productions.

ÉTUDES FINANCIÈRES
Mines de Carmaux
(*Le Temps*, 17 octobre 1932)

[...] Au cours de cette période 1921-1924, la Société des mines de Carmaux constitua une filiale la Compagnie générale industrielle à qui elle commença à donner en location ses installations, accessoires, centrale électrique, fours à coke, usines d'agglomérés et de sous-produits, pour les lui vendre ensuite à titre définitif. La Compagnie générale industrielle fut créée au capital de 12 millions, divisé en 120.000 actions de 100 francs dont 116.000 furent réservées en souscription au pair, titre pour titre, aux actionnaires de Carmaux, qui purent les libérer grâce au remboursement partiel du montant nominal de leurs propres actions. Quand, en 1924, Carmaux vendit les installations indiquées ci-dessus à sa filiale, celle-ci lui remit en échange 130.000 actions d'apport de 100 francs. En même temps, la Compagnie générale industrielle émit, contre espèces, 70.000 actions nouvelles dont 63.000 furent offertes, à raison d'une, pour deux, aux actionnaires de Carmaux qui purent les libérer au moyen du remboursement de 50 francs qu'ils venaient de recevoir pour solde du montant nominal de leurs actions. [...]

La Compagnie générale industrielle, poursuivant son développement, prenait des participations, notamment dans les verreries de Carmaux, auxquelles elle fournit le gaz pour le chauffage des fours, elle reliait son réseau électrique à celui de la Compagnie des chemins de fer du Midi, s'intéressait à la Société minière et électrique des Landes exploitant un gisement de lignite, et qui édifie une centrale électrique de 2.000 kW. en vue d'alimenter la Compagnie des chemins de fer du Midi. Enfin, la Compagnie générale industrielle s'est mise à fabriquer du benzol à l'aide d'un procédé dont elle possède la licence exclusive. [...]

En ce qui concerne les participations, on peut faire remarquer qu'elles comprennent 130.000 actions de la Compagnie générale industrielle qui, à elles seules, valent actuellement une trentaine de millions. [...]

COMPAGNIE GÉNÉRALE INDUSTRIELLE
(*Le Journal des débats*, 11 novembre 1932)

L'exercice au 30 juin 1932 fait ressortir un solde créditeur de 1.852.713 fr. contre 4.978.762 fr. Aucune décision définitive n'a été prise par le conseil en ce qui concerne la répartition des dividendes. Rappelons que, l'année dernière, il avait été distribué un dividende de 14 fr. brut par action libérée et de 9 fr. 50 par action libérée d'un quart.

Annuaire Desfossés, 1933, p. 1541 :
Compagnie générale industrielle
Conseil : Reille (Xavier), pdt ; M. Pereire, v.-pdt ; Mathieu de Vienne, de Beaumont-Beynac, A. Reille, marquis Th. de Solages, adm. délégué, L. Boemare, P. Lacaze, A. Vaucheret, Ch. Pérès.

COMPAGNIE GÉNÉRALE INDUSTRIELLE.
(*Le Temps*, 21 octobre 1933)

Les résultats de l'exercice clos le 30 juin 1933 seraient sensiblement équivalents à ceux de 1931-1932 qui se traduisaient par un bénéfice net de 1.852.713 francs.

COMPAGNIE GÉNÉRALE INDUSTRIELLE.
(*Le Temps*, 26 octobre 1933)

Les comptes de l'exercice au 30 juin 1933 se soldent par un bénéfice net de 1.594.369 francs contre 1.852.713 francs. La répartition à proposer à l'assemblée du 10 novembre n'est pas encore connue. Au bilan, les immobilisations figurent pour 28.470.800 francs contre 27.942.162 francs ; les amortissements et réserves pour 38.034.228 francs contre 34.109.887 francs ; l'actif disponible pour 14.570.548 francs contre 18.808.608 francs les débiteurs pour 9.179.165 francs contre 9.849.125 francs et les exigibilités pour 15.404.183 francs contre 18.685.075 francs.

COMPAGNIE GÉNÉRALE INDUSTRIELLE
(*Le Temps*, 11 novembre 1933)

L'assemblée du 10 novembre a approuvé les comptes de l'exercice au 30 juin 1933 faisant ressortir un bénéfice net de 1.594.369 francs contre 1.852.713 francs, et voté un dividende de 7 francs contre 8 francs par action entièrement libérée, et de 2 fr. 50 contre 3 fr. 50 par action libérée d'un quart.

COMPAGNIE GÉNÉRALE INDUSTRIELLE
(*L'Information financière, économique et politique*, 11 novembre 1933)
[pâte, fin par capture et X-Cty]

L'assemblée ordinaire des actionnaires, tenue le 10 novembre sous la présidence de M. le baron Xavier Reille a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1932-1933, clos le 30 juin dernier.

Le compte de profits et pertes fait ressortir un solde bénéficiaire de 1.694.369 fr. 65. Le solde distribuable a été porté à 2 207.654 francs d'abord par un prélèvement de 360.526 fr. 64 sur la réserve générale, puis, après due application de 97.244 fr. 81 à la réserve légale, par l'affectation de la totalité du fonds de prévoyance, soit 300.002 fr. 52.

Le dividende a été fixé à 7 francs par action entièrement libérée et à 2 fr. 50 par action libérée d'un quart. Il sera mis en paiement à partir du 1^{er} janvier 1934, coupon n° 12.

M. André Vaucheret, été réélu.

Le rapport du conseil d'administration donne les indications suivantes sur l'exploitation sociale au cours de l'exercice :

La cokerie a livré 116.350 tonnes de coke ; il a été récupéré 4.660 tonnes de goudron, 18 millions 949.000 mètres cubes de gaz et 1.216 tonnes de benzol brut ; il a été produit 1.668 tonnes de sulfate d'ammoniaque ; ces productions sont en augmentation d'environ 8 % sur celles de l'exercice précédent. Le montant des dépenses par tonne de coke produite a été inférieur à celui de l'exercice précédent.

La distillerie de goudron a distillé 2 593 tonnes, tonnage sensiblement égal au précédent. L'usine d'agglomération a produit 39.817 tonnes, chiffre inférieur de 4 000 tonnes à la production de 1931-1932. La production de la centrale électrique a été de 20.670 000 kWh., en diminution de près de 10 millions de kWh. sur l'année précédente ; cette diminution a entraîné une sensible augmentation du prix de revient du kilowatt.

En cours d'exercice, il a été entrepris, à titre d'essai, la transformation de quelques fours à coke : cette transformation permettra au conseil d'étudier la mise au point de la fabrication de combustibles sans fumée, sortes d'antracites artificiels.

Les livraisons aux haute fourneaux, qui étaient de 60.000 tonnes par an avant 1931, n'ont pas atteint 9.000 tonnes en 1932-1933 pour la grosse métallurgie. Toutes les industries de la région n'ont heureusement pas été atteintes aussi profondément et la Société a pu écouler dans l'ensemble 8.000 tonnes de coke de plus qu'au cours de l'année précédente. Les efforts du conseil en vue de la diffusion des coques concassés destinés aux usages domestiques ont permis d'en accroître notablement la vente. L'activité de la concurrence a entraîné une baisse des prix, qui ont été inférieurs en moyenne de 14 % à ceux de 1931-32 et de 28 % à ceux de 1930-31. Aussi, malgré l'augmentation des tonnages, le produit brut des ventes de coke a-t-il été inférieur à celui de l'année précédente.

Les ventes de goudron et de benzol se sont maintenues. Il a été enregistré une nouvelle baisse des cours du sulfate d'ammoniaque, dont la société a écoulé toute sa production. Les ventes de gaz, inférieures encore à celles de 1931-1932, ont porté sur 1.437.000 mètres cubes ; il a été vendu 46.400 tonnes de briquettes contre 39.500 en 1931-32.

La société a vendu 17.017.000 kWh, soit 9 millions 478.000 de moins que l'exercice précédent, les demandes de l'Union des producteurs d'électricité des Pyrénées Occidentales ayant été à peu près nulles par suite de la surproduction d'énergie des usines hydroélectriques du Sud-Ouest.

Le rapport indique encore que la production des participations sociales : Société des Verreries de Carmaux et Société d'études et d'exploitations minières de l'Indochine, a été, pour la première, de 23.122.000 bouteilles en 1932, en réduction de près de 30 % sur l'année 1931 et, pour la seconde, de 647 tonnes d'étain contre 483 l'année précédente, L'exploitation des Verreries de Carmaux s'est soldée par une perte toutefois inférieure à celle de 1931 ; les bénéfices d'exploitation de la S. E. E. M. de l'Indochine ont été portés aux amortissements,

Compagnie générale industrielle
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} décembre 1933, p. 632)
[pas de html]

Productions des usines.

COMPAGNIE GÉNÉRALE INDUSTRIELLE
(*Le Temps*, 3 novembre 1934)
[saisi aux 3/4 à la main]

L'exercice au 30 juin se solde par un bénéfice de 1.821.572 francs contre 1.594.369 pour 1932-1933. Le dividende n'est pas encore fixé. Il avait été de 7 francs l'an dernier.

COMPAGNIE GÉNÉRALE INDUSTRIELLE
(*Le Temps*, 17 novembre 1934)

L'assemblée du 16 novembre a approuvé les comptes de l'exercice 1933-1934 et fixé le dividende à 8 francs (contre 7 francs) par action entièrement libérée et à 3 fr. 50 (contre 2 fr. 50) par action libérée du quart. Cette répartition nécessite un prélèvement de 913.969 francs contre 350.526 francs sur la réserve générale.

COMPAGNIE GÉNÉRALE INDUSTRIELLE
(*L'Information financière, économique et politique*, 17 novembre 1934)

Malgré la baisse générale des prix, indique le rapport du conseil d'administration qui a été lu à l'assemblée ordinaire des actionnaires du 16 novembre, la société a enregistré un accroissement de son chiffre d'affaires dû à l'augmentation du tonnage des produits fabriqués.

Les comptes de l'exercice, qui ont été approuvés par les actionnaires, se soldent par un bénéfice net de 1.821.572 francs.

Le dividende a été taxé à 8 fr. par action libérée et à 3 fr. 50 par action libérée d'un quart. Paiement à partir du 2 janvier, sous déduction des impôts.

La Compagnie a produit au cours de l'exercice les quantités suivantes : coke 138302 tonnes, goudron 5.790 tonnes, gaz 23.376.000 mètres cubes, benzol brut 1.518 tonnes, sulfate d'ammoniaque 1.931 tonnes. Ces productions sont en augmentation d'environ 18 % sur l'exercice précédent.

COMPAGNIE GÉNÉRALE INDUSTRIELLE
(*La Journée industrielle*, 17 novembre 1934)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1934 faisant apparaître un bénéfice net de 1.821.572 francs.

Une somme de 913.969 fr. 32 a été prélevée sur la réserve générale et le dividende brut a été fixé à 8 fr. par action libérée et à 3 fr. 50 par action libérée d'un quart, payable à partir du 2 janvier prochain.

M. Henri de Vienne et le baron Amédée Reille, administrateurs sortants, ont été réélus.

La compagnie a produit au cours de l'exercice les quantités suivantes : coke. 138.302 tonnes ; goudron, 5.790 tonnes ; gaz, 23.376 000 mètres cubes; benzol brut, 1.518 tonnes ; sulfate d'ammoniaque, 1.931 tonnes. Ces productions sont en augmentation d'environ 18 % sur l'exercice précédent.

COMPAGNIE GÉNÉRALE INDUSTRIELLE
(*Le Temps*, 2 novembre 1935)

Les bénéfices de l'exercice au 30 juin 1935 sont de 1.800.786 francs contre 1.821.572 francs pour l'exercice précédent.

COMPAGNIE GÉNÉRALE INDUSTRIELLE
(*L'Information financière, économique et politique*, 16 novembre 1935)

Malgré une baisse très sensible du bénéfice brut, la Compagnie a pu maintenir le bénéfice net à une valeur sensiblement égale à celle de l'année précédente et maintenir le dividende grâce à un prélèvement sur la réserve générale.

L'assemblée générale ordinaire du 15 novembre 1935 s'est tenue sous la présidence du baron Xavier Reille. Elle a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1935 qui se soldent par un bénéfice de 1.800.786 francs. Comme l'année dernière, une somme de 934.756 francs a été prélevée sur la réserve générale, ce qui permet de maintenir le dividende au même taux que l'an dernier, soit 8 francs par action entièrement libérée et 3 fr. 50 par action libérée d'un quart. Ce dividende sera mis en paiement, sous déduction des impôts à partir du 1^{er} janvier 1936.

Toutes les propositions ont été adoptées, notamment la réélection de MM. Charles Pères et Pierre Lacaze, administrateurs sortants.

Le rapport du conseil indique que l'effectif total des usines de la Société au 30 juin dernier était inférieur de 24 unités à ce qu'il était l'année précédente à même époque. L'ensemble des productions est en diminution de 10 % environ sur celui de l'exercice précédent. Le montant des dépenses par tonne de coke produit a été plus élevé que celui de l'exercice 1933-1934 ; le débit de la centrale électrique s'est sensiblement maintenu avec 20.725.000 kW. ; la distillerie de goudron a traité 3.218 tonnes, soit 600 tonnes de moins qu'au cours du précédent exercice. L'usine d'agglomération a produit 43.975 tonnes de briquettes, chiffre peu différent de celui de sa production en 1933-34

Le tonnage de coke vendu est passé de 137.800 tonnes à 114.700. Ce fléchissement provient de ce qu'un des principaux clients de la société, l'Office national et Industriel de l'azote, a dû réduire ses fabrications par suite de la mévente des engrais. D'un autre côté, l'arrêt des hauts fourneaux de la clientèle du Sud-Ouest s'est maintenu au cours de tout le dernier exercice social. Les ventes de gaz ont porté sur 1 421 000 mètres cubes, chiffre peu différent du précédent. La société a vendu 43.667 tonnes de briquettes contre 48.249. Les ventes de courant ont porté sur 16.263.000 kW, chiffre également peu différent du précédent.

COMPAGNIE GÉNÉRALE INDUSTRIELLE
(*Le Journal des débats*, 17 novembre 1935)

L'assemblée du 15 novembre a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1935 se soldant par un bénéfice net de 1.800.786 francs. Le dividende de 8 francs par action entièrement libérée et de 3 fr. 50 par action libérée d'un quart sera payable, sous déduction des impôts, à partir du 1^{er} janvier 1936.

COMPAGNIE GÉNÉRALE INDUSTRIELLE
(*Le Journal des débats*, 7 novembre 1936)

Le bénéfice de l'exercice au 30 juin 1936 s'élève à 2.685.406 fr. au lieu de 1.800.786 fr. Le dividende, qui sera porté de 8 fr. à 10 fr., nécessitera un prélèvement de 500.000 fr. sur les réserves.

Annuaire Desfossés, 1937, p. 1755 [saisi main] :
Compagnie générale industrielle

Conseil : baron Xavier Reille, pdt ; M. Pereire, v.-pdt ; marquis Th. de Solages, adm. délégué ; H. de Vienne, marquis de Beaumont-Beynac, L. Boemare, P. Lacaze, Ch. Pérès, baron A. Reille, A. Vaucheret.

Commissaires aux comptes : MM. Checcacci ⁷, Cochard, Office privé d'administration générale et de contentieux.

Les Plantations Indochinoises de Thé
Assemblée ordinaire tenue à Saigon le 11 janvier 1937
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 20 février 1937)

L'assemblée générale ratifie la nomination faite à titre provisoire par le conseil de MM. ... H[enri] de Vienne [Cie générale industrielle, SEEMI...], ... comme administrateurs qui resteront en fonctions jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes du sixième exercice.

Compagnie générale industrielle
(*La Journée industrielle*, 20 novembre 1937)

Réunis hier en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1937, accusant un bénéfice de 3 millions 495 513 francs. Une somme de 3 169.672 fr. a été prélevée sur la réserve générale et, après dotation de la réserve légale, le dividende total a été fixé à 17 fr. brut par action entièrement libérée et à 12 fr 50 par titre libéré du quart. Cette répartition sera payable à la date que le conseil fixera ultérieurement.

Le baron Xavier Reille M. Maurice Pereire ont été réélus administrateurs

Annuaire industriel, 1938 :

BAZACLE (Soc. Toulousaine du), 10, q. St-Pierre, Toulouse (Hte-Garonne). T. 24. Ad t. Electrobaz-Toulouse. Cap. soc. 13.150.000 fr. — Cons. d'adm. : Prés. : M. H. Laurens ; Adm.-dél. : M. le baron A. Reille ; Adm.-Dir. : B. G. Moulun ; Adm. : MM. R. Bazin, R. de Chanteau, J.-M.-A. Ducap, G. Lacreteille, P. Sarrut, T[hibert] de Solages [Cie générale industrielle], H[enri] de Vienne [Cie générale industrielle], A. Amilhou, G. de Warru ⁸, H. Massol.

Production et distribution d'énergie électrique. (29-36456).

MINIÈRE et ÉLECTRIQUE des LANDES (Société), 17, r. Henri-Rochefort, Paris, 17^e. T. Carnot 99-82 et 99-83. Ad. t. Minélectri-17-Paris. Soc. an. cap. 72.000.000 fr. — Cons. d'adm. : Prés. : M. le marquis [Thibaut] de Solages ; Vice-prés. : MM. Ch. de Marliave ; J[ean] Maroger [Lazard] ; P[aul] Weiss ; Membres : MM. R. Brunschwig ; P[aul] Chapuy [1863-1936][BPPB] ; P[aul] Eschwège ; J. Houel ; P. Le Normand ; R. Lhomme ; P. Munich ; H. Pagezy ; le baron X Reille ; H[enri] de Vienne [Cie générale industrielle]. — Dir.-général : M. R. Rouillé. — Exploitation à Lалуque (Landes). T. 1. Gare : Lалуque-Boos Lignite. (1-29385).

⁷ Gaston Checcacci : ancien sous-directeur de la Caisse commerciale et industrielle de Paris.

⁸ Gustave de Waru (et non *Warru*)(1870-1952) : ancien directeur de la Caisse commerciale et industrielle de Paris. Voir [encadré](#).

PAPETERIES NAVARRE, Siège social, 11, r. Domer, Lyon (Rhône). Direction et administration: 7 bis, r. de Téhéran, Paris, 8^e. T. Wag. 18-43 à 18-45. Ad. t. Erravan-Paris. Soc. an. au cap. de 100.000.000 de fr. — Agent de vente des Papeteries du Marais. — Cons. d'adm. : ... H[enri] de Vienne [Cie générale industrielle]. — Usines à Villeneuve (Aube), Montfourat (Gironde), Champ-sur-Drac (Isère), Wesseling (Isère), Paviot (Isère), Roanne (Loire), Melleville (Hte-Marne), Chennevières (Meurthe-et-Moselle), Tallende (P. -de-D.), Grand-Quevilly (Seine-Inf.), Galas, Vedène (Vaucluse), Papault (Vienne), Pénitent (Hte-Vienne), Godoncourt (Vosges), Saint-Vincent-de-Blanzat (P. -de-D.), Evergnicourt (Aisne). — Dépôts : 3, r. Benjamin-Constant, Paris, 19^e. T. Botz. 52-10, Inter Botz. 31 et 32. Ad. t. Uniopaper-107-Paris-T.T. 13-1 ; r. Domer, Lyon ; 132, bd de Paris, Marseille ; 10, r. Matabiau, Toulouse ; 13, r. Tastet, Bordeaux ; 21, r. de La Tour-d'Auvergne, Rouen ; 45, r. de la Justice, Lille ; 9, r. de Rome, Nancy. — Agences : Strasbourg : 24, r. d'Obernai ; **Alger** : 9, r. Lulli ; Limoges : 12, bd Montmailler ; Nice : 43, av. Boringlione, Grenoble : 1, r. Ernest-Cahat ; Saint-Étienne : 26, r. du Furan.

Tous les papiers pour tous usages et notamment papiers d'écriture et d'impression, papiers couchés, papier pour machine à écrire, papiers d'alfa et pur fil pour édition de luxe, papiers, sulfurisés. Papiers filtres et buvards. Papiers pour titres. Papiers minces pour tous usages. Catons fins. (4-34451).

Voir annonce : 144.

ROTOTYPE (La), 40, r. Gambetta, Nancy (M.-et-M.). Cap. de 1.000.000 de fr. — Conseil d'adm. : Prés. : M. Vélin ; Adm.-délégués : MM. Ch. Cavallier [Pt-à-Mousson] et [Henri] de Vienne [Cie générale industrielle, pdt SEEMI] ; Adm. : MM. Clarté, Keller, J. Lamasse, [Étienne] Thouzellier [dir. éd. Gauthier-Villars].

Construction d'une machine qui fond et compose par caractères séparés. (17-38002.).

COMPAGNIE GÉNÉRALE INDUSTRIELLE (*Le Temps*, 5 novembre 1938)

Les comptes de l'exercice au 30 juin font ressortir un bénéfice net de 8.643.281 francs contre 3 millions 495.513 francs pour l'exercice précédent.

Le conseil proposera, à la prochaine assemblée, la répartition d'un dividende de 25 francs contre 17 francs l'an dernier.

COMPAGNIE GÉNÉRALE INDUSTRIELLE (*L'Information financière, économique et politique*, 19 novembre 1938)

L'assemblée générale ordinaire du 18 novembre a approuvé les comptes de l'exercice 1937-1938 qui se soldent par un bénéfice de 8.643.281 fr. Le dividende a été fixé à 25 fr. par action entièrement libérée et à 20 fr. 50 par action libérée d'un quart. Le dividende sera, payable, sous déduction des impôts, à la date que désignera ultérieurement le conseil.

L'assemblée a réélu en qualité d'administrateur, pour une durée de six ans, M. le marquis de Solages.

Le rapport du conseil signale que, comme l'année précédente, l'allure des fabrications de la société a été limitée par ses approvisionnements en fines. Néanmoins, la production de son fournisseur, les mines de Carmaux, ayant été nettement supérieure à celle de l'exercice précédent, la Société a pu améliorer sensiblement le

rythme de ses principales fabrications. L'augmentation des productions et des ventes a permis d'obtenir une amélioration très sensible des résultats industriels.

Annuaire Desfossés, 1940, p. 696 :

Compagnie générale industrielle

Conseil : baron Xavier Reille, pdt ; M. Pereire, v.-pdt ; marquis Th. de Solages, adm. délégué ; H. de Vienne, marquis de Beaumont-Beynac, L. Boemare, P. Lacaze, Ch. Pérès, baron A. Reille, A. Vaucheret.

Commissaires aux comptes : MM. Checacci, Cochard, Office privé d'administration générale et de contentieux ; L. Ravier, suppléant.

COMPAGNIE GÉNÉRALE INDUSTRIELLE

Société anonyme au capital de 32 millions de francs.

Siège social : à Carmaux (Tarn), 1, rue du Gaz.

Registre du commerce : Seine 117816. Albi 2875, Toulouse 1009
(BALO, 9 février 1942)

AVIS AUX ACTIONNAIRES

Deuxième insertion

MM. les actionnaires de la Compagnie générale industrielle sont informés qu'en vertu de la décision prise par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 30 décembre 1941, le conseil d'administration, dans sa séance du même jour, a décidé de procéder à l'augmentation du capital social à concurrence d'une somme de 32 millions de francs, pour le porter ainsi à 64 millions de francs par la création de 320.000 actions de 100 fr. à souscrire en numéraire.

Ces 320.000 actions nouvelles seront émises au pair, c'est-à-dire à 100 fr. qui seront versés intégralement à la souscription.

Les actions nouvelles, dont les droits seront identiques à ceux des actions anciennes, seront créées jouissance du 1^{er} juillet 1952 et, en conséquence, participeront à la répartition des bénéfices de l'exercice commencé le 1^{er} juillet 1942, au même titre que les actions anciennes. Les actions nouvelles seront entièrement assimilées aux actions anciennes, à dater du jour de la mise en paiement du dividende afférent à l'exercice clos le 30 juin 1942, notamment en ce qui concerne la retenue à opérer sur les actions au porteur au litre de la taxe de transmission.

En conformité des dispositions de la loi du 28 février 1941, les actions nouvelles devront revêtir obligatoirement la forme nominative lors de leur émission. Toutefois, si les souscripteurs en font la demande en souscrivant et indiquent le nom de l'établissement dépositaire, les actions nouvelles pourront, lors de leur émission, être délivrées sous la forme au porteur, à condition d'être directement et immédiatement mises en dépôt dans les caisses d'un des établissements agréés par le ministre des finances pour conserver en dépôt. sous cette forme, les actions des sociétés françaises ou étrangères.

Les propriétaires des 320.000 actions actuellement existantes auront un droit de préférence à titre irréductible à la souscription des 320.000 actions nouvelles, à raison d'une action nouvelle pour une action ancienne.

Ce droit de souscription sera négociable. Le cédant du droit de souscription afférent à une action ancienne s'en trouve entièrement dessaisi au bénéfice du gestionnaire qui, pour l'exercice de ce droit de souscription, se trouve de ce fait purement et simplement substitué au propriétaire de ladite action ancienne, dans ses droits et obligations.

L'exercice du droit de souscription sera constaté :

- a) Par la remise du coupon n° 21 à détacher sur les actions au porteur ;
- b) Par le dépôt des certificats nominatifs d'actions qui seront estampillés.

Des « bons de droit » seront délivrés, sur leur demande, aux titulaires de certificats nominatifs désireux de négocier leurs droits.

Les souscriptions seront reçues du 11 février au 8 avril 1952 inclus :

À la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 29, boulevard Haussmann, à Paris, ainsi que dans ses succursales, agences et bureaux ;

À l'Union des mines, 9, rue Louis-Murat, à Paris, et 76, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Lyon ;

À la Société anonyme de participation et de crédit, avenue de Monestiès, à Carmaux;

À la Banque mobilière privée, 22, rue Pasquier, à Paris,

où des bulletins de souscription seront tenus à la disposition des intéressés.

Sauf demande spéciale faite au plus tard le 8 avril 1942, les souscriptions distinctes qui pourraient être présentées au nom d'un même souscripteur ne seront pas groupées et l'attribution des actions souscrites sera faite séparément pour chaque bulletin de souscription.

Conformément à la loi du 14 août 1941, l'assemblée générale extraordinaire du 30 décembre 1941 a décidé, pour sauvegarder les droits des actionnaires qui, par suite des événements résultant de l'état de guerre, se trouveront dans l'impossibilité de prendre part à l'augmentation de capital dans le délai prescrit, que toutes les actions nouvelles restant disponibles à l'expiration du délai fixé pour l'exercice du droit de souscription à titre irréductible seront souscrites par la Société des mines de Carmaux, à Carmaux (Tarn), à charge pour elle d'en consentir ultérieurement la cession dans les conditions exposées ci-après.

À tout actionnaire qui aura été matériellement empêché par suite des circonstances résultant de l'état de guerre d'exercer son droit préférentiel de souscription dans le délai imparti pour souscrire et qui en fera la demande, la Société des mines de Carmaux, dont le siège social est à Carmaux (Tarn), devra céder un nombre irréductible d'actions nouvelles égal à celui qu'il eût obtenu en exerçant, pendant la période de souscription, les droits attachés aux actions anciennes lui appartenant: les demandes de cession pourront être faites jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois francs suivant la date légale de cessation des hostilités.

Le conseil d'administration déterminera la forme des demandes de cession et aura seul qualité pour attaquer sur leur acceptation, au vu des justifications produites.

Au moment où il formulera sa demande de cession à titre irréductible, le gestionnaire devra payer à la Société des mines de Carmaux la somme de 100 fr. par action cédée, majorée de l'intérêt légal en matière commerciale, calculé sur ladite somme depuis la date de la clôture de la souscription jusqu'au jour du paiement effectif du prix de la cession, ainsi que, s'il y a lieu, du droit de transfert ou tous autres impôts qui pourraient être dus à l'occasion de la cession.

Le gestionnaire profitera de tous les intérêts, dividendes et autres répartitions ou avantages ayant pu revenir aux actions cédées jusqu'au jour de la cession ; dans le cas où ces intérêts, dividendes, répartitions, ou avantages auraient été encaissés par la Société des mines de Carmaux, celle-ci reversera sans intérêt au gestionnaire le montant net des sommes ainsi encaissées.

Tous les actionnaires, en même temps qu'ils déposeront leur souscription ou leur demande de cession à titre irréductible, pourront demander la cession ultérieure, par la Société des mines de Carmaux, d'un nombre supplémentaire d'actions, à titre éventuel et réductible, dans les conditions suivantes :

Après l'expiration du délai de six mois francs suivant la date de cessation légale des hostilités, lorsque toutes les cessions d'actions demandées à titre irréductible et agréées par le conseil auront été effectuées, le solde des actions souscrites par la Société des

mines de Carmaux et non. absorbées par ces cessions sera réparti entre les actionnaires qui en auront demandé la cession à titre éventuel et réductible. La répartition sera faite au prorata des actions anciennes dont les droits auront été utilisés à l'appui des souscriptions ou des demandes de cession à titre irréductible, dans la limite des demandes et sans qu'il puisse en résulter aucune attribution de fraction. Cette répartition aura lieu dans les trois mois suivant l'expiration du délai pendant lequel les actionnaires « empêchés » auront été admis à formuler leurs demandes de cession à titre irréductible; elle sera portée à la connaissance des actionnaires intéressés au moyen d'un avis publié dans un journal d'annonces légales du siège social.

Les cessions à titre éventuel et réductible auront lieu aux mêmes prix et conditions que les cessions à titre irréductible.

Lors de l'ouverture des opérations de répartition, les demandes de cession à titre réductible devront, pour être prises en considération, être confirmées par le versement à la Société des mines de Carmaux du prix des actions demandées, soit 100 fr. par action, majoré des intérêts et, s'il y a lieu, des droits de transfert ou droits assimilés, ainsi que de tous impôts qui pourraient éventuellement être dus.

Les intéressés seront informés de l'époque fixée pour ce versement par lettre recommandée qui leur sera adressée par la société à l'adresse indiquée dans leur demande de cession (sauf changement d'adresse notifié à la société) et par un avis publié dans un journal d'annonces légales du siège social.

Ceux des actionnaires intéressés qui, dans les deux mois de la publication de cet avis, n'auront pas effectué le versement leur incombant, seront considérés comme ayant renoncé à leur demande de cession à titre réductible et ne participeront pas à la répartition, quel que soit le motif de leur retard.

S'il y a lieu à réduction des demandes, l'excédent des versements effectués sera restitué aux ayant droit, sans intérêts.

Après la réalisation définitive de la présente augmentation de capital, le fonds social se trouvera porté à 64 millions de francs, divisé en 640.000 actions de 100 fr. chacune.

Le notice prescrite par la loi du 30 janvier 1907 a été publiée au *Bulletin des Annonces légales obligatoires* du 2 février 1942.

Baron Xavier Reille,
président du conseil d'administration.

COMPAGNIE GÉNÉRALE INDUSTRIELLE
(*Le Journal*, 14 décembre 1942)

Bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 1942 : 8.649.208 fr., contre 8.648-308 francs.
Dividende proposé : 25 fr. par action libérée et 20 fr. 50 par action libérée du quart.

DEUILS
(*Le Matin*, 17 février 1944)

On prie d'annoncer le décès survenu le 15 février, à Carmaux (Tarn), du baron Xavier Reille, commandeur de la Légion d'honneur, croix de guerre 1914-1918 membre de la commission générale du C. O. R. S. I. D.

Président de la Compagnie des mines, forges et fonderies d'Alais, président de la Compagnie générale industrielle.

Un service aura lieu à Paris à une date qui sera fixée ultérieurement.

Alexis-Gabriel-René *Thibault* de SOLAGES, président

Né à Paris, le 19 mai 1889.

Fils de *Jérôme-Ludovic-Marie*, marquis de Solages, président des Mines de Carmaux et député du Tarn, et de Marie Reille, fille du baron René Reille et de la baronne, née Soult de Dalmatie.

Marié à M^{lle} Marie de Garempel de Bressieux, sœur du comte Robert de Bressieux, président de la Yonia-Kolenté (Guinée). Voir [encadré](#).

École Saint-Louis de Gonzague.

École nationale supérieure des mines, de Paris.

Administrateur, puis successeur en 1927 de son père à la présidence des Mines de Carmaux,

Administrateur délégué (février 1921), puis président (1944) de la Compagnie générale industrielle et de sa suite, la Banque générale industrielle (1949),

Administrateur du [Consortium industriel et financier](#) (déc. 1920),

de la [Caisse commerciale et industrielle de Paris](#) (juin 1921),

de la [Société pyrénéenne d'énergie électrique](#) (1921), puis, après la nationalisation de 1946, de la Société pyrénéenne d'entreprises industrielles,

des Verreries de Carmaux,

de la Société toulousaine du Bazacle: électricité (filiale de la SPEE),

de la Savonnerie des Deux-Mers à Toulouse,

de la [Société d'études et d'exploitations minières de l'Indochine](#),

de l'[Union des mines](#) (mai 1923),

de la [Société commerciale du Laos](#) (juin 1925),

des Automobiles Ford, S.A. (oct. 1925),

de la Société minervoise de lignites (mars 1926) : espoir déçu,

des [Étains du Cammon](#) (février 1927),

de Carburants et produits de synthèse (mars 1927),

président de la Société des mines et produits agglomérés de Laluque (juin 1927), transformée en Société minière et électrique des Landes (1929),

Administrateur des Mines, fonderies et forges d'Alais (nov. 1927),

administrateur de la [Compagnie générale aéropostale](#) (1927),

Administrateur (ca 1928), vice-président, puis président (1937) des [Mines de Boudoukha](#) (Algérie),

administrateur de l'Omnium d'industries agricoles (juillet 1929),

de la [Compagnie industrielle du platine](#) (1929-1932),

d'[Air Union](#)

et d'[Air Union](#) (lignes d'Orient)(1930),

de la Société des Grands Travaux aéronautiques et d'équipement des voies aériennes (septembre 1930),

de l'[Omnium colonial](#) (octobre 1930),

Président des Éts Lioré et Olivier (Avions et hydravions Léo).

Administrateur de la Compagnie de construction des Batignolles (dès 1933)(son demi-frère Alain ayant épousé une fille Goüin),

et de Fordair (juin 1939).

Membre du conseil de surveillance de Schneider et Cie (dès 1945).

Chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 1^{er} janvier 1921, p. 124).

Décédé en 1972.

Compagnie générale industrielle

Conseil : marquis Th. de Solages, pdt-dir. gén. ; M. Pereire, v.-pdt ; H. de Vienne, secrétaire ; L. Boemare, baron de Kainlis⁹, P. Lacaze, comte A. de Solages, comte M. de Solages, A. Vaucheret.

Commissaires aux comptes : MM. Checacci, Cochard, Office privé d'administration générale et de contentieux ; M. Carlier, suppléant.

Annuaire Desfossés, 1948, p. 758 :

Compagnie générale industrielle

Conseil : marquis Th. de Solages, pdt-dir. gén. ; H. de Vienne, secrétaire ; baron de Kainlis, P. Lacaze, comte A. de Solages, comte M. de Solages, A. Vaucheret, J. Houel, baron A. Reille.

Commissaires aux comptes : MM. Checacci, Cochard, Office privé d'administration générale et de contentieux ; M. Carlier, suppléant.

1949 : la S.A. de participation et de crédit, banque d'affaires des mines de Carmaux, devient Banque générale industrielle (BGI) après absorption de la Cie générale industrielle, du même groupe. Reçoit apports SPEE (Pyrénéenne d'énergie électrique), La Houve et Electrowatt **(Selon Bleton, confirmé par Desfossés, 1956, p. 145)**.

⁹ René de Kainlis (1900-1970) : fils d'André de Kainlis et de Gabrielle de Solages (sœur de Jérôme Ludovic, l'ancien patron des Mines de Carmaux et député du Tarn).